



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-120

Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (Ressources)

715

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice | 39 |
| Nombre de présents | 29 |
| Nombre de pouvoirs | 2 |
| Votants | 31 |

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente et une minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMEN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Youssef LAMRINI

Pouvoirs

Martine PITOU donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Fouzia KAMAL donne procuration à Philippe RIVE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

En application des articles L243-1 à L243-6 du code des juridictions financières (CDJ), la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire a informé l'ordonnateur de la ville de Dreux de sa décision de procéder à l'examen des comptes et de la gestion organique de la commune pour les exercices 2019 et suivants.

Ce contrôle a porté sur la fiabilité des comptes, l'analyse de la situation financière, la qualité de l'information financière et comptable, la gestion des ressources humaines et la commande publique.

Le 14 avril 2026, la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire a notifié à l'ordonnateur le Rapport d'Observations Définitives dit « ROD 2 » relatif à ce contrôle ainsi que la réponse de Monsieur Billet, Maire du précédent mandat.

En application des mêmes articles du CDJ, ce rapport doit faire l'objet d'une communication à l'assemblée délibérante en l'inscrivant à son ordre du jour et en le joignant à la convocation adressée à chacun des membres de cette assemblée. Il doit donner lieu à débat.

Par ailleurs conformément à l'article L 243-14 du code de juridictions financières, l'ordonnateur doit dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, présenter un rapport de suivi des actions qu'il a entrepris à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Prend acte de la tenue du débat relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2019 et suivants.


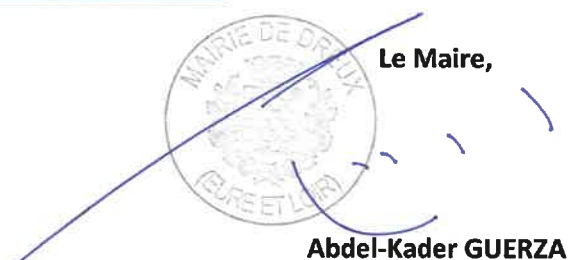
Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.


La secrétaire de séance

Marie-Françoise SCAVENNEC


Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260625-DEL2026-120-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com